naît pas, par la vue de la science, combien peu est réelle l'action des qualités, privé aussitôt de mémoire, il embrasse dans son ignorance la vie de maître de maison, où il jouit des plaisirs des sens et où l'attend la douleur.

8. L'union de l'homme avec la femme est pour l'un comme pour l'autre ce qu'on appelle le lien de cœur; c'est par elle qu'à la vue de sa maison, de sa femme, de ses enfants et de ses richesses, l'homme éprouve le sentiment erroné du moi et du mien.

9. Quand ce lien qui est le cœur, lien solide et que resserrent les œuvres, vient à se relâcher, l'homme alors se détourne de cette union, et se détachant de la cause [qui l'y retenait enchaîné], il va, désormais affranchi, se réunir à l'Être suprême

mais affranchi, se réunir à l'Être suprême.

10. La dévotion qu'on éprouve pour moi, qui suis l'Esprit, et le culte qu'on me rend comme au Précepteur suprême, l'absence de tout désir, la patience au milieu des impressions opposées [de la peine et du plaisir], la certitude qu'il n'y a partout pour l'homme que misère, le désir de connaître, la pénitence, l'inaction,

11. Les actes et les discours dont je suis l'unique objet, inspirés comme ils sont, les uns par la fréquentation des hommes dont je suis le Dieu, les autres par le récit de mes qualités, la bienveil-lance, l'égalité d'âme, le calme, l'effort que fait l'homme pour re-

noncer à dire moi et le mien de son corps et de sa maison,

12. L'état d'union avec l'Esprit suprême, l'amour de la solitude, l'asservissement complet de la respiration, des sens et du cœur, la foi vertueuse, la chasteté perpétuelle, l'attention, le silence,

13. La science que l'expérience éclaire, celle qui sait reconnaître partout ma présence, enfin la pratique du Yôga, tels sont les moyens par lesquels l'homme vertueux, doué de fermeté, d'énergie et d'intelligence peut se détacher du corps subtil qu'on nomme le moi.

14. Quand l'homme attentif s'est, au moyen de ce Yôga pratiqué selon les règles, dégagé du lien du cœur, produit de l'ignorance et asile de l'action, il doit s'abstenir de l'exercice du Yôga.

15. Le précepteur ou le roi qui aspire à ma demeure et qui n'a en vue que ma bienveillance, doit instruire ainsi sans colère ses fils